

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 79/2018

PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Soufflenheim,

VU les articles L 2542-1 (dispositions applicables en Alsace et en Moselle) et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R-225 et suivants du Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise ARTERE en date du 30 août 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toute mesure utile pour assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de la rénovation de branchements d'eau potable au 4 rue de Haguenau.

ARRETE :

Art.1 : Afin de permettre à l'entreprise **ARTERE** d'intervenir pour le compte du SDEA lors de la **rénovation de branchements d'eau potable** au 4 rue de Haguenau, **la circulation sera alternée par feux tricolores. Les feux tricolores existants à l'intersection de la rue de Haguenau et de la rue de la Montée / rue de Bischwiller seront mis au clignotant au vue de la proximité de l'alternat mis en place, du 04 au 08 septembre 2018 inclus.**

Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée.

Art.2 : L'entreprise ARTERE sera responsable de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Art.3 : Toute infraction au présent arrêté sera déférée au Tribunal compétent conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art.4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié et inséré au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Art.5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois après sa publication.

Art.6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Juge du Tribunal d'Instance - Haguenau
- M. le Directeur du Centre Technique du Conseil Départemental
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie – Soufflenheim
- M. le Commandant du Peloton Autoroutier de Soufflenheim
- Mme la Policière Municipale
- SAMU - Strasbourg
- SDIS – Schweighouse-sur-Moder
- L'entreprise ARTERE - Brumath

Soufflenheim, le 30 août 2018

Le Maire,
Camille SCHEYDECKER :

